

Département d'État
Washington

le 25 février 1991

(Traduction)

Excellence,

J'ai l'honneur de me référer à votre note n° 149 du 26 novembre 1990, ainsi qu'à l'Arrangement de travail qui y est annexé et qui propose un Accord entre le gouvernement des États-Unis et celui du Canada concernant l'utilisation de la bande de fréquences de 88 à 108 mégahertz pour la radiodiffusion en modulation de fréquence (FM). Le nouvel Accord remplacerait celui conclu entre les deux gouvernements au moment de l'échange de notes du 8 janvier et du 15 octobre 1947 (Accord de 1947).

J'ai en outre l'honneur de vous informer que le gouvernement des États-Unis d'Amérique accepte les propositions contenues dans votre note, y compris l'Arrangement de travail qui y est annexé. Cet échange de notes constitue un Accord entre les deux gouvernements, qui entrera en vigueur à la date de la présente note et qui remplacera l'Accord de 1947.

Je vous prie d'agréer, Excellence, l'assurance renouvelée de ma considération la plus haute.

Pour le Secrétaire d'État
Bradley P. Holmes

Pièce jointe : Arrangement de travail

Son Excellence

Derek H. Burney
Ambassadeur du Canada